

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-161

■ Délibération

N° 2026-130

Séance du 15 septembre 2026

MODIFICATION DES DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09 septembre 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe d'Evires - 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - DAUBERCIES A. - DUPONT C. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à ALESINA C.) - BERTHOLIO C. (pouvoir à BOCQUET J.) - GURLIAT C. (pouvoir à MACHEDA P.)

Absents : CHAPPAZ B.

Secrétaire de séance : Florian THABUIS

Entendu l'exposé suivant :

Les délibérations n° 2026-037, n° 2026-038 et n°2026-085 ont institué les commissions municipales permanentes, fixé le nombre de leurs membres et désigné les élus appelés à y siéger.

La démission d'un membre de ces commissions entraîne la vacance d'un siège, pouvant affecter le principe de représentation proportionnel ainsi que le bon fonctionnement des travaux au sein des commissions.

Monsieur Alexandre LONGERAY, ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal délégué le 6 juillet 2026, et siégeant au sein des commissions urbanisme et voirie,

bâtiment, espaces verts, travaux, a entraîné la vacance d'un siège au titre de la liste majoritaire pour chacune de ces deux commissions.

Il convient dès lors de procéder à de nouvelles désignations afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de sa démission.

Selon l'article L2121-22 du CGCT, la désignation doit se faire parmi les élus de la majorité, afin de respecter le principe de proportionnalité.

Aussi,

Vu l'article L2121-22 du CGCT ;

Vu l'arrêt n°00MA00631 de la Cour administrative d'appel de Marseille, 31/12/2003 ;

Vu l'arrêt n°353890 du Conseil d'Etat, commune de Savigny-sur-Orge, 20/11/2013 ;

Vu la délibération n°2026-037 du Conseil Municipal de Fillière sur la création des commissions municipales permanentes et le nombre de membres ;

Vu la délibération n°2026-038 du Conseil Municipal de Fillière sur les élections des membres des commissions municipales permanentes ;

Vu la délibération n°2026-85 du 12 mai 2026 portant modification des membres des commissions municipales permanentes ;

Considérant que, pour assurer la bonne administration des affaires de la commune, la vacance d'un siège au sein d'une commission municipale permanente doit conduire, dans les meilleurs délais, à la désignation d'un membre pour pourvoir le siège vacant ;

Considérant que, pour respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus, le remplacement d'un membre doit se faire par un membre de la même liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission enfance jeunesse (12 membres) :

- Bénédicte BENEDETTI
- Audrey VEYRAT-MASSON
- Delphine ZANNINI
- Christelle ALESINA
- Florian THABUIS
- Johana RUBIN-DELANCHY
- Laura BARRES
- 1 siège vacant pour la majorité
- Céline BURDIN
- Francis AUBERT
- 2 sièges vacants pour les minorités

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission urbanisme (12 membres) :

- Jacques BOCQUET
- Hélène BANERAS
- Anne FUMEX
- Antoine GRANGE
- Jean-Charles MAXENTI
- Jean-Yves RUBIN-DELANCHY
- Clotilde DUPONT
- Bénédicte BENEDETTI
- Céline BURDIN
- Thierry GUENAT
- Catherine GURLIAT
- Philippe MACHEDA

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission environnement (12 membres) :

- Nicole BOCQUET
- Anne FUMEX
- Johana RUBIN-DELANCHY
- Dominique FAVRE-FELIX
- Aymeric DAUBERCIES
- Alexandra HEINIMANN
- Françoise TAGAND
- Jean-Charles MAXENTI
- Stéphane BOUCLIER
- Catherine SONDAZ
- Francis AUBERT
- Philippe MACHEDA

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission communication, culture et vie associative (12 membres) :

- Aymeric DAUBERCIES
- Nicola BOLLARD
- Catherine MERCIER-GUYON
- Jacques BOCQUET
- Laura BARRES
- Bénédicte BENEDETTI
- Françoise TAGAND
- Christelle ALESINA
- Catherine SONDAZ
- Céline BURDIN
- Catherine GURLIAT
- Philippe MACHEDA

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission finances (12 membres) :

- Florian THABUIS
- Nicole BOCQUET
- Antoine GRANGE
- Christophe BERTHOLIO
- Jean-Charles MAXENTI
- Jean-Yves RUBIN-DELANCHY
- Bastien CHAPPAZ
- 1 siège vacant pour la majorité
- Stéphane BOUCLIER
- Thierry GUENAT
- Sylvie PONCET-FILLION
- Philippe MACHEDA

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission voirie, bâtiment, espaces verts, travaux (12 membres) :

- Jean-Yves RUBIN-DELANCHY
- Jean-Charles MAXENTI
- Clotilde DUPONT
- Bastien CHAPPAZ
- Christelle ALESINA
- Patrice MEYNET
- Hélène BANERAS
- Dominique FAVRE-FELIX
- Sylvie PONCET-FILLION
- Stéphane BOUCLIER
- Catherine SONDAZ
- Catherine GURLIAT

■ **APPROUVE** l'élection des membres suivants pour la commission bien vieillir (12 membres) :

- Nicole BOCQUET
- Christelle ALESINA
- Françoise TAGAND
- Johana RUBIN-DELANCHY
- Aymeric DAUBERCIES
- Anne FUMEX
- Delphine ZANNINI
- Alexandra HEINIMANN
- Thierry GUENAT
- 3 sièges vacants pour les minorités

Le Secrétaire de séance
Florian THABUIS



Le Maire
Christian ANSELME

